



## Licenciement économique

-----  
Par 12PeyMadi11

Bonjour j'ai plusieurs questions. Ayant accepté le CSP en licenciement économique, j'ai reçu une lettre qui m'expliqué que j'étais licencié le 18/12. Depuis mon employeur ne m'as ni envoyé mon solde de tout compte, ni fourni les documents à pôle emploi pour démarré le CSP. Après plusieurs message je n'ai eu aucune réponse. En attendant je suis donc sans revenue.

Savait vous donc quel est le délais pour que je reçois mon solde de tout compte et les derniers document ?  
Et est-ce qu'elle a un délais pour fournir les documents à pôle emploi ?  
Que puis je faire si rien de bouge en cas de délais dépassé ?

Merci d'avance à la personne qui me répondra.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous pouvez vous inscrire à France travail sans avoir besoin de ce papier car normalement , l'attestation se fait automatiquement au dernier jour de travail .

Le solde de tout compte ne se fait pas immédiatement , pour une rupture de contrat au 18/12, il faut bien 15 jours (surtout avec fêtes et une éventuelle fermeture de l'établissement)

On peut considérer le solde de tout compte comme tardif au bout d'un mois .